

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 19 janvier 2023 à 19 h au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* sont présents le maire, Madame Hélène Boulanger, mesdames les conseillères, Shawna Doucet, Isabelle Plante et Marie-Pierre Gagnon formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Madame la conseillère France Cloutier est absente.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général et Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière sont également présents. Madame Lafleur agit à titre de greffière.

1.0 Ouverture de la séance ordinaire du 19 janvier 2023

Madame le maire, Hélène Boulanger, ouvre la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2023 à 19 h après constatation du quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2023**
 - 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2023**
 - 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022**
 - 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022 POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**
 - 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SECONDE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022**
 - 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1.** Acceptation – Dépenses du mois de décembre 2022 et autorisation de paiement
 - 6.2.** Offre de partenariat – Journal Le Calou
 - 6.3.** Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité
 - 7. RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1.** Nomination - Greffière-trésorière
 - 8. URBANISME**
 - 8.1.** Dépôt- Avis de motion et premier projet de règlement relatif à une modification au plan de zonage 6-0432-Z feuillet 1 de 2 par un agrandissement de la zone CA-6.
 - 9. AFFAIRES NOUVELLES**
 - 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 11. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2023**
-

2.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2023

IL EST PROPOSÉ par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2023 tel que proposé.

Résolution 2023-01-19-2.0

3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2022, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2022 tel que déposé.

Résolution 2023-01-19-3.0

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022 pour l'adoption du budget 2023 et du plan triennal d'immobilisation

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 15 décembre 2022 pour l'adoption du budget 2023 et du plan triennal d'immobilisation, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 15 décembre 2022 pour l'adoption du budget 2023 et du plan triennal d'immobilisation tel que déposé.

Résolution 2023-01-19-4.0

5.0 Adoption du procès-verbal de la seconde séance extraordinaire du 15 décembre 2022

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la seconde séance extraordinaire du conseil du 15 décembre 2022, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la seconde séance extraordinaire du conseil du 15 décembre 2022 tel que déposé.

Résolution 2023-01-19-5.0

6.0 ADMINISTRATION

6.1 Acceptation - dépenses du mois de décembre 2022 et autorisation de paiement

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu et pris connaissance de la liste des déboursés au montant de 110 731.97\$ et de la liste des comptes à payer totalisant 122 097.85\$ pour la présente séance.

IL EST PROPOSÉ par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer telle que déposée par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Résolution 2023-01-19-6.1

6.2 Offre de partenariat – Journal Le Calou

En raison d'un conflit d'intérêt Madame Isabelle Plante se sont retiré s'est retirée des délibérations et n'a pas pris part mentionne un conflit d'intérêts. Elle n'a pas pris part à la décision du conseil. M. Mathieu Gravel a aussi déclaré son intérêt à titre de membre du conseil d'administration de Radio Anticosti et n'a pas assisté aux discussions des membres du conseil lors de leur délibération.

CONSIDÉRANT la demande de partenariat reçue de Radio Anticosti pour les impressions du journal Le Calou ;

CONSIDÉRANT que le journal Le Calou s'adresse à toute la population d'Anticosti et qu'il s'agit d'un média supplémentaire local dont pourrait tirer profit la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité accepte d'imprimer à ses frais d'impression du journal Le Calou à raison de 6 parutions par année;

QUE la mairesse, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité toute document ou entente en lien avec ce partenariat

Résolution 2023-01-19-6.2

6.3 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 1022 du Code Municipal le conseil de la Municipalité doit approuver une liste des personnes endettées envers la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 31 décembre 2022 aux membres du conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Résolution 2023-01-19-6.3

7.0 RESSOURCES HUMAINES

7.1 Nomination greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE madame Myriam Lafleur occupe le poste de directrice générale adjointe greffière-trésorière adjointe depuis le 15 novembre 2021

CONSIDÉRANT QUE la charge de greffe et de trésorerie est déjà en grande partie sous la responsabilité de madame Myriam Lafleur;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines est en faveur de cette nomination;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Gravel, directeur général, exerce les devoirs de cette charge en cas d'absence de la greffière-trésorière conformément à l'article 184 du code municipal.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Isabelle Plante appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité:

DE nommer madame Myriam Lafleur pour la fonction de directrice générale adjointe, greffière-trésorière selon les conditions prévues à sa lettre de nomination; d'autoriser monsieur Mathieu Gravel, directeur général à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

8.0 URBANISME

8.1 Dépôt- Avis de motion et premier projet de règlement relatif à une modification au plan de zonage 6-0432-Z feuillet 1 de 2 par un agrandissement de la zone Ca-6

La conseillère madame Marie-Pierre Gagnon donne avis de motion que sera adopté à une séance ultérieure le règlement relatif à une modification au plan de zonage 6-0432-z feuillet 1 de 2 par un agrandissement de la zone Ca-6.

CONSIDÉRANT QU'il y a une absence de station-service dans la municipalité de l'île d'Anticosti depuis l'incendie du CRMI le 4 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative des consommateurs de l'île d'Anticosti (CCIA) a offert ce service depuis, grâce à une installation temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la CCIA souhaite offrir le service de distribution d'essence au détail sur une base permanente;

CONSIDÉRANT QUE la CCIA est situé dans la zone commercial Ca-6;

CONSIDÉRANT l'acquisition du futur lot 6 554 740 situé en zone EV-6 sera nécessaire pour la concrétisation du dit projet;

CONSIDÉRANT les usages de stations-services et postes d'essences ne sont pas autorisés ni compatibles avec les usages prévus en zone espace vert EV;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'île d'Anticosti est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c.A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'île d'Anticosti est régie par un plan d'urbanisme et un règlement de zonage qu'elle peut modifier en suivant la procédure prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c.A-19.1).

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par la conseillère Shawna Doucet, secondé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité que soit adopté le premier projet de règlement et qu'il décrète et statue ce qui suit :

QUE la zone Ca-6 en y incluant une partie de l'espace EV-6 correspondant au futur lot 6 554 740 soit agrandi afin d'y permettre l'implantation d'un poste d'essence.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE No 6-0432-Z FEUILLET 1 de 2

VOIR ANNEXE A ET B

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.ch. A-19-) et au Code municipal du Québec (L.R.Q.ch.C-27.1)

Résolution 2023-01-19-8.1

9.0 AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

11.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2023

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité de clôturer la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2023.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le Maire, Hélène Boulanger, lève la séance ordinaire du 19 janvier 2023 à 19h15.

Résolution 2023-01-19-11.0

Hélène Boulanger
Madame le Maire

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière

Je, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2023 afin d'effectuer le paiement des dépenses de la présente séance du conseil ci-dessus mentionnées.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière